



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

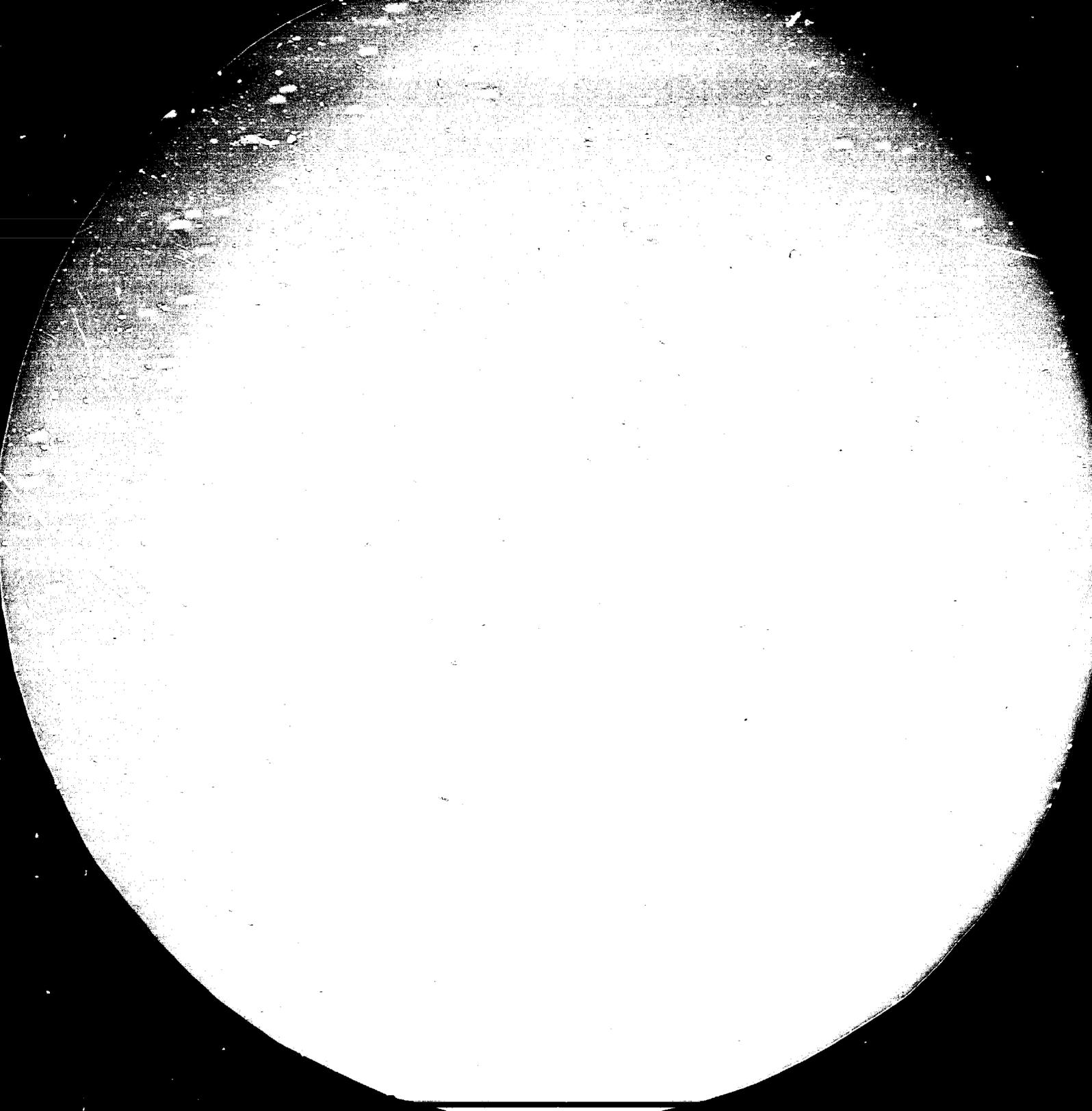
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





45

32

36

40

45

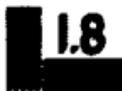
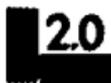
50

56

63

71

80



**MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART**  
**NATIONAL BUREAU OF STANDARDS**  
**STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a**  
**(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)**

14126-F

2

Distr.  
LIMITEE  
UNIDO/PC.103  
1<sup>er</sup> août 1984  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

REUNION DE SOLIDARITE  
DES  
MINISTRES DE L'INDUSTRIE  
EN VUE DE COOPERER  
AU DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL  
DE LA REPUBLIQUE  
RWANDAISE\*

Kigali (Rwanda), 5—8 juin 1984

---

RAPPORT

2011

*\*Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.*

Notes explicatives

Les sigles suivants ont été utilisés dans la présente publication:

- ACCT - Agence de coopération culturelle et technique
- BAD - Banque africaine de développement
- BRD - Banque rwandaise de développement
- CEA - Commission économique pour l'Afrique
- CEPGL - Communauté économique des Pays des Grands Lacs
- ONUDI - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- OUA - Organisation de l'unité africaine
- PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement

Les numéros des projets renvoient aux projets figurant dans le document "UNIDO/PC.96" préparé pour la réunion.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. ORGANISATION DE LA REUNION	4
II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES	6
III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJET	14
IV. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE DE CLOTURE	27
V. CONCLUSIONS	28
<u>Annexe</u> Liste des Participants	30

## INTRODUCTION

La Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel de la République rwandaise, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en coopération avec le Gouvernement du Rwanda, s'est tenue à Kigali du 5 au 8 juin 1984.

C'était la dixième d'une série de réunions de solidarité en vue de promouvoir le développement industriel des pays les moins avancés, organisées par l'ONUDI depuis 1979, en coopération avec le gouvernement du pays intéressé. Le but principal de la Réunion était d'explorer les conditions dans lesquelles les pays participants pouvaient coopérer à la promotion du développement industriel du Rwanda. Différentes possibilités d'une telle coopération ont été déterminées. Les participants ont examiné à fond les besoins du Rwanda qu'une coopération bilatérale ou multilatérale permettrait de satisfaire dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. A cette fin, ils ont proposé des modalités de coopération entre le pays hôte et les pays en développement.

## I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la réunion:

Algérie, Brésil, République Populaire de Chine,  
République Populaire Démocratique de Corée,  
Egypte, Grèce, Mexique, Roumanie, Rwanda, Sri Lanka,  
Yougoslavie.

Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentés:

Organisation des Nations Unies pour le développement  
industriel (ONUDI)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Les représentants des organismes dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs:

Agence de coopération culturelle et technique (ACCT),  
Banque africaine de développement (BAD),  
Banque Mondiale.

On trouvera en annexe la liste des participants.

Election du Bureau

Les participants à la Réunion ont élu M. Mathieu NGIRIRA, Ministre de l'industrie, des mines et de l'artisanat de la République Rwandaise, aux fonctions de président, M. N. Denizil Fernando, vice-ministre de l'industrie et des affaires scientifiques du Sri Lanka, et M. S. Cavalcanti, Conseiller au ministère des affaires étrangères du Brésil, à celles de vice-présidents.

M. M. Bencheikh, ambassadeur de l'Algérie au Kenya, et M. A. Haggag, ambassadeur d'Egypte au Kenya, ont été élus rapporteurs.

Adoption de l'ordre de jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

1. Déclaration d'ouverture, au nom du Gouvernement de la République rwandaise
2. Déclaration du chef de délégation de l'CNUDI
3. Election du président, des vice-présidents et des rapporteurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Déclarations des chefs de délégation
6. Discussions bilatérales et discussions de groupe concernant des projets spécifiques
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Réunion
9. Déclarations de clôture.

## II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES

### Discours d'ouverture

Au nom de Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement), et au nom du Gouvernement et du peuple rwandais, M. Mathieu Ngirira, Ministre de l'industrie, des mines et de l'artisanat, a remercié les délégués d'avoir répondu tant au message de solidarité adressé par l'ONUDI qu'à l'appel de coopération lancé par le Rwanda. Il a également adressé ses remerciements à l'ONUDI de s'être placée à l'avant-garde de la coopération sud-sud en organisant les réunions de solidarité qui permettaient aux pays en développement de mettre en commun leur potentiel en technologie, en financement et en matières premières, en vue de concrétiser l'autonomie collective préconisée par les réunions dans le cadre du non-alignement et du groupe des 77. Il a souligné que le Rwanda recherche avec tous les pays en développement un climat de compréhension et de coopération et a mis sur pied avec les pays voisins des organisations d'intégration économique, telle que la Communauté économique des Pays des Grands Lacs, l'Organisation pour le développement du bassin de l'Akagera et la Zone d'échanges préférentiels.

Il a également souligné que toutes les institutions du pays, tant politiques qu'administratives, étaient orientées principalement vers le développement et que la situation économique du pays se caractérisait aussi bien par une croissance constante que par une stabilité monétaire remarquable. Aussi le Rwanda a déployé ces dernières années des efforts considérables pour développer les infrastructures administratives, sociales et économiques afin de réduire l'incidence de l'enclavement sur son économie.

La politique d'industrialisation du Rwanda s'attache à l'utilisation des potentiels existants en ressources humaines et naturelles, en ressources énergétiques et à rechercher les financements nécessaires pour les études et la réalisation des projets susceptibles de satisfaire les besoins essentiels de la population, de procurer à celle-ci un emploi, de diversifier l'appareil de production, d'augmenter la valeur ajoutée de la production, de remplacer les exportations, d'améliorer la balance des paiements et de contribuer à l'intégration économique de la sous-région.

Le Gouvernement rwandais souhaiterait parvenir, au cours de cette réunion, à trouver des formules concrètes de coopération dans le cadre de l'amitié et de la solidarité entre les pays en développement et des organisations oeuvrant dans ce domaine.

Au nom du Directeur exécutif de l'ONUDI, M. S. Hable-Selassie a rappelé l'importance qu'attache l'ONUDI à cette Réunion de solidarité convoquée en vue d'aider le pays hôte dans ses efforts sur le plan industriel et cela dans le cadre d'une coopération avec d'autres pays en développement, portant sur l'élaboration et l'exécution de projets industriels déterminés.

Il a souligné que les pays en développement possédaient déjà les ressources nécessaires en main-d'oeuvre, capital, matières premières, énergie et même technologie pour créer des nouvelles capacités de production susceptibles d'assurer dans une large mesure leur développement. Pour mettre en place un nouvel ordre économique international, ces pays devraient élargir et intensifier à la fois une coopération fondée sur l'autonomie collective.

Il a précisé que les propositions de projet avaient été conçues en étroite collaboration avec le Gouvernement rwandais, conformément à ses priorités et à son plan de développement. Au sujet du mécanisme de coopération, il a indiqué que les pays participants pouvaient décider d'instaurer une coopération soit bilatérale, soit multilatérale, qui pourrait porter sur le secteur public comme sur le secteur privé. Les arrangements pouvaient concerner deux ou plusieurs entreprises d'un ou plusieurs pays.

M. Hable-Selassie s'est déclaré convaincu que le fait même que des pays en développement situés loin les uns des autres étaient représentés, était une preuve incontestable de la ferme volonté du tiers monde de s'unir pour résoudre les problèmes auxquels se heurtait leur développement économique et social et de créer un avenir commun prospère.

#### Déclarations des chefs des délégations

Dans sa déclaration, le délégué de l'Algérie a constaté que la présence de l'Algérie à cette importante manifestation était un acte de foi et l'expression d'une volonté politique, parce que l'Algérie croit à l'autosuffisance collective dans le cadre d'une coopération économique et multiforme au niveau sous-régional, régional et continental en Afrique. C'est dans l'esprit et conforme aux Plans d'Action de Lima et de Lagos, aux recommandations de l'ONUDI à New Delhi et au programme de Caracas. La coopération de l'Algérie en direction des pays situés en Afrique avait atteint pour 1982 1% du produit intérieur brut et a connu une progression appréciable au cours de l'année 1983. C'est ainsi que l'Algérie a financé entièrement la construction d'une école agro-vétérinaire au Rwanda, a assuré aussi la formation de cadres moyens et supérieurs, et a participé à la construction d'un hôpital de 250 lits. D'autres projets seront discutés vers la fin de l'année. Un accord commercial avait été également conclu récemment. L'expérience de l'Algérie dans le secteur de la formation à tous les niveaux est mise à la disposition des pays africains frères. Dans la mesure de ses moyens, l'Algérie continuera d'apporter sa contribution au développement de la République rwandaise. Le délégué de l'Algérie s'est déclaré convaincu que la coopération sud-sud dans le contexte économique mondial était devenu un impératif catégorique qui conditionnait l'avenir de l'Afrique.

Le délégué du Brésil a indiqué que son Gouvernement était disposé à apporter son assistance dans la mise en oeuvre des projets soumis par le Rwanda. Un certain nombre d'entreprises publiques et privées, qui disposent des ressources humaines et techniques requises, ont été identifiées. Il a également exprimé le sentiment que l'expérience du Brésil dans le développement d'une base industrielle solide - dont les produits sont aussi compétitifs sur les marchés extérieurs - pourrait être d'une valeur considérable pour les autres pays en développement. Le désir du Brésil de coopérer avec les autres pays en développement était cependant freiné par son manque de ressources financières. En conséquence la délégation brésilienne a le sentiment que sans l'assistance des institutions financières ainsi que des pays développés, les pleines possibilités de coopération entre les pays en développement ne pourraient pas être exploitées. Le Brésil a déjà établi des liens de coopération concrète et fructueuse avec le Rwanda en juillet 1983 et il est à espérer que la participation à cette réunion de solidarité pourrait contribuer au renforcement des liens existants et assister, avec l'aide des institutions internationales de financement, au développement industriel du Rwanda.

Le chef de la délégation de la République Populaire de Chine a exprimé son soutien total à la réunion et son voeu qu'elle soit couronnée d'un plein succès. Il a précisé que le renforcement de la coopération sud-sud était le point de départ de la politique extérieure de son pays. Les quatre principes de la coopération économique et technique entre la Chine et les pays africains sont "égalité et avantage réciproque, efficacité, diversité de formes et développement commun". Il a souligné que la Chine continuera d'aider les pays du tiers monde dans la mesure de ses possibilités. Cette assistance consistera essentiellement dans la réalisation de projets réclamant peu d'investissements, qui pourront fournir une bonne rentabilité et servir directement la population du pays. Le chef de la délégation chinoise a aussi rappelé que la coopération économique et technique sino-rwandaise avait obtenu depuis plus de 10 ans de résultats satisfaisants. Il a conclu en disant que le Gouvernement chinois était prêt à faire de son mieux pour contribuer au succès de la réunion.

Le chef de la délégation de la République Populaire Démocratique de Corée a constaté que la coopération sud-sud incombe aux pays non-alignés et à tous les autres pays en développement comme une tâche historique dans leur lutte pour édifier une société nouvelle prospère et un monde nouveau indépendant. Pour faire accéder le monde entier à la souveraineté, il importe que les pays en développement réalisent la coopération sud-sud et parviennent ainsi à l'indépendance économique, faisant partie de la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Récemment, le gouvernement de son pays s'était décidé à élargir et développer ses activités dans ce domaine.

Le délégué coréen a rappelé que les pays en développement pourraient développer leurs économies par leurs propres moyens, sans trop compter sur l'assistance des pays développés. Le gouvernement de la République Populaire Démocratique de Corée a déjà effectué des projets économiques au Rwanda dans le cadre de la coopération bilatérale gouvernementale et est bien déterminé à renforcer cette coopération à l'avenir.

Le chef de la délégation égyptienne a informé la réunion que les trois plus importantes constatations de son pays durant ces 30 dernières années dans le développement industriel sont comme suit: l'industrialisation doit être une partie intégrante d'un plan économique, elle doit être le complément d'autres secteurs, particulièrement l'agriculture, et elle doit être accompagnée par une formation intensive. Il a invité une délégation rwandaise à visiter son pays pour étudier en détail les expériences de l'Egypte dans le domaine de l'industrialisation.

En ce qui concerne la présente réunion de solidarité, la délégation égyptienne a proposé que les points essentiels suivants soient considérés: qu'est ce que les pays en voie de développement peuvent offrir; qu'est ce que la famille des Nations Unies peut offrir et aussi offrir en coopération. En plus des projets présentés à la réunion, il a proposé aussi d'envisager une approche régionale pour certains d'entre eux afin de réduire les coûts et d'assurer un marché plus large.

Ensuite le délégué de l'Egypte a informé la réunion des activités financées par le Fonds égyptien de coopération technique pour l'Afrique qui fournit aux pays africains des experts dans différents domaines. Le Rwanda a déjà bénéficié des possibilités offertes par ce Fonds et le Gouvernement égyptien est prêt à envisager la formation de cadres rwandais pour les nouvelles industries qui seront installées dans la mesure où des industries similaires existent en Egypte.

Le délégué du Mexique a insisté sur l'importance du soutien donné par son Gouvernement - et sous toutes les formes - à l'industrialisation et à la coopération entre les pays en voie de développement à l'avantage des pays les moins avancés. Vu la détérioration de l'ordre international économique, une nouvelle politique commerciale équitable et juste est nécessaire pour les pays en développement. Le Mexique est en train d'analyser les besoins spécifiques des pays les moins avancés afin d'identifier les possibilités d'une coopération éventuelle. Ceci pourrait impliquer la formation, la mise à disposition d'experts, la réalisation de "joint ventures", etc.

Le délégué mexicain a assuré le Gouvernement rwandais que les projets ont été étudiés et qu'il est persuadé que les propositions concrètes de coopération - aussi bien du secteur public que du secteur privé - pourraient intervenir dans un proche avenir, malgré les difficultés entraînées par l'énorme distance géographique entre les deux pays. Il a conclu en déclarant le désir de son Gouvernement d'accorder - sous toutes les formes - une considération spéciale aux pays les moins avancés aussi bien que des conditions commerciales équitables.

Le délégué de la Roumanie a d'abord présenté la politique et l'expérience de son pays dans le domaine du développement industriel, sa participation à la coopération économique et technique et ses relations avec les pays en développement. Il a rappelé que dans une période relativement courte, la Roumanie s'est transformée d'un pays agraire, ayant une industrie faiblement développée, en un pays industriel-agraire, avec une industrie moderne et une agriculture moderne, en plein essor. En fait, la production industrielle est 50 fois plus grande qu'il y a 40 ans.

Il a souligné que la Roumanie, socialiste, elle-même pays en développement, attribue une importance particulière aux relations de coopération active multilatérale, de solidarité militante avec les pays de l'Afrique et a établi des liens étroits avec les jeunes états, fondés sur l'égalité des droits et l'avantage mutuel. Déjà plus de 50 accords commerciaux et de coopération ont été réalisés, un appui particulier étant accordé à la formation de spécialistes. Entre la Roumanie et le Rwanda a été formé une commission-mixte de coopération économique, technique et culturelle. Des experts des deux pays ont identifié les possibilités concrètes de réaliser des projets de coopération économique, culturelle, de l'enseignement et dans d'autres sphères d'activité.

Finalement, le délégué de la Roumanie a manifesté l'intérêt de son pays d'analyser avec les autorités rwandaises et les autres participants à la réunion de solidarité les possibilités et les conditions de sa participation à la réalisation de certains projets de développement.

Le délégué du Sri Lanka a tout d'abord rappelé que les années 1980 avaient été déclarées "Décennie du développement industriel de l'Afrique" et qu'en conséquence la réunion de solidarité pour le Rwanda intervenait à un moment particulièrement opportun. Il a souligné que le sud avait mis au point des technologies à forte intensité de travail, ce qui permettait de donner une assistance moins onéreuse et mieux appropriée en matière d'identification, de mise en oeuvre et de fonctionnement des projets industriels. Il a ensuite exposé les points saillants concernant les industries manufacturières du Sri Lanka, en particulier ceux qui touchaient à la politique de substitution des importations et à la mise au point de technologies pour les secteurs de l'alimentation, des textiles, du cuir, du bois, du papier, des produits chimiques et des matériaux ferreux et non-ferreux. Beaucoup de ces industries sont maintenant technologiquement auto-suffisantes et peuvent elles-mêmes assurer leur propre expansion. Enfin, concernant les projets soumis à la réunion de solidarité, le délégué du Sri Lanka a offert l'assistance de son pays dans les secteurs des cuirs et peaux, du papier et des zones et domaines industriels.

Le délégué de la Yougoslavie a rappelé qu'un développement global ne peut intervenir que si l'on garde constamment l'esprit de principe d'auto-suffisance et que celui-ci constitue la seule option possible pour accroître les capacités de production et réduire les inégalités. Le fait que les niveaux de développement technique et économique varient d'un pays en développement à l'autre, offre de grandes potentialités de coopération mutuellement avantageuses. Il a exprimé le vœu de son Gouvernement de voir s'accroître et s'intensifier le rôle de l'ONUDI dans ce domaine et a souligné la nécessité de prendre des mesures visant à mieux connaître les complémentarités - techniques, financières, de production - permettant de renforcer la coopération sud-sud. Compte tenu des informations fournies par le pays hôte, le délégué de la Yougoslavie a retenu un certain nombre de projets prioritaires au sujet desquels des propositions concrètes, en matière de coopération scientifique et technique, seront faites par son Gouvernement.

Le représentant de la Banque Mondiale a tout d'abord rappelé que, malgré les difficultés dues à l'enclavement, à l'exiguité du marché, au manque de capitaux et de main-d'oeuvre qualifiée, le Rwanda avait depuis le début des années 1970 suscité le développement d'un nombre important de petites entreprises. Ce développement a été favorisé par la stabilité et la continuité politique et par des règlements bien conçus, une gestion économique et monétaire saine, et par le développement remarquable des infrastructures.

Ensuite, le représentant de la Banque Mondiale a souligné les objectifs et les éléments du programme d'industrialization, en particulier l'assainissement des entreprises parastatales, la création d'emplois et la diversification des exportations en favorisant la transformation et le conditionnement des produits. Il a expliqué que les interventions futures de la Banque Mondiale dans le développement industriel du Rwanda se feront dans les petites et moyennes entreprises rurales et les agro-industries, dans les productions agricoles destinées à alimenter les agro-industries, et les secteurs du thé et des mines. Finalement il a précisé que la Banque Mondiale - par le truchement d'institutions financières sur place - est prête à accroître son aide à un développement industriel harmonieux du Rwanda et, en particulier, au financement des études et du suivi de cette réunion.

Le représentant de la Banque Africaine de Développement a rappelé les projets que la BAD a déjà financés et réalisés au Rwanda. Il a ensuite noté que le niveau du développement économique du pays lui permet de remplir les conditions de crédit posées par la BAD pour le financement de projets rentables. Un programme d'intervention de la BAD au Rwanda pourra être établi sur la base des renseignements supplémentaires que le Rwanda pourrait fournir sur ses politiques et priorités industrielles.

Un membre du secrétariat de l'ONUDI a rappelé les objectifs de la "Décennie du Développement Industriel de l'Afrique" dont la mise en oeuvre a été confiée aux secrétariats de l'ONUDI, de l'OUA et de la CEA. Un programme d'action a déjà été mis sur pied; il comprend une phase préparatoire (1982-1984) et une phase de réalisation (1985-1990). Il a également souligné que les pays africains devraient effectuer l'évaluation de leurs ressources naturelles et de leurs potentialités en vue de l'harmonisation de leur développement industriel. En plus ils devraient donner priorité à l'implantation de quelques entreprises clefs. Le succès de la Décennie dépendra essentiellement des actions entreprises par les pays africains eux-mêmes, avec l'appui financier et technique de la communauté internationale dans le cadre de la coopération sud-sud.

A la suite des déclarations faites par les représentants des pays et organisations, un débat général a eu lieu. Il a porté sur les politiques et stratégies en matière de transfert de technologies, de dimensions des marchés et de formation.

### III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJET

#### Entretiens entre le Rwanda et l'Algérie

Les deux délégations se sont rencontrées pour discuter le projet 15 (Production d'urée). Préliminairement, la délégation algérienne a tenu à préciser qu'elle n'a pas de mandat pour prendre d'engagement sur aucun des projets présentés dans le cadre de la présente réunion de solidarité. On a rappelé que l'Algérie a déjà en cours un certain nombre de projets avec le Gouvernement du Rwanda et qu'il existe une commission mixte algéro-rwandaise qui se réunit régulièrement pour suivre la réalisation des accords conclus entre les deux pays.

Néanmoins la délégation algérienne, compte tenu de l'expérience de son pays dans la production d'urée, est disposée à discuter et approfondir ce projet. Il a été noté que le projet de la production d'urée est lié étroitement au projet intégré de l'exploitation du gaz méthane du Lac Kivu et qu'aucune décision ne pourra être prise par les autorités algériennes avant de disposer d'une étude de factibilité sur le projet global.

La partie rwandaise a souhaité également que la formation sur le tas en Algérie de techniciens rwandais dans le domaine du gaz et des engrais, en prévision des différents projets, puisse être envisagée. La délégation algérienne a annoncé que son Gouvernement pourrait accueillir favorablement un tel programme, si la demande en est formulée par les autorités rwandaises dans le cadre de la commission mixte algéro-rwandaise.

La délégation algérienne a également discuté le projet 4 (Industrie des cuirs et peaux) ainsi que les projets 8 (Industrie textile intégrée) et 9 (Filature de ramie). En ce qui concerne le projet 4, le représentant de l'Algérie a indiqué que son pays a une industrie du cuir importante. Des précisions sur le projet ont été demandées par la délégation algérienne notamment en ce qui concerne les circuits de production déjà existants.

La délégation du Rwanda a promis de faire parvenir aux autorités algériennes toute la documentation disponible sur l'usine existante. La délégation algérienne a également insisté sur la priorité à donner aux solutions permettant l'autofinancement des activités futures, comme par exemple la réalisation du projet en phases. Enfin le délégué de l'Algérie a suggéré que ce projet pourrait être soumis à la commission mixte algéro-rwandaise pour des discussions plus approfondies. Il a également indiqué que l'aspect de formation devrait recevoir une certaine priorité.

En ce qui concerne les projets 8 et 9, la délégation de l'Algérie a demandé des informations complémentaires sur les projets. Elle a également insisté sur le fait qu'il est important d'étudier la gamme de produits utilisés par les consommateurs ainsi que les possibilités et les quantités éventuelles de substitution de la ramie aux matières premières à importer. Le délégué de l'Algérie a précisé que son pays a une certaine expérience dans le domaine de l'industrie textile et a suggéré que le projet pourrait également être soumis à la commission mixte algéro-rwandaise pour considération. Les éléments de formation ici encore devraient être soulignés. La partie rwandaise a posé la question d'une prise en charge par l'Algérie de l'étude de factibilité. La délégation algérienne a indiqué que ce problème pourrait être posé à la commission mixte tout en précisant qu'il existe d'autres pays en développement plus à même de réaliser cette étude.

#### Entretiens entre le Rwanda et le Brésil

La délégation brésilienne a fait savoir à la délégation rwandaise que le Brésil dispose d'une expérience dans tous les domaines concernant les projets présentés et qu'il est prêt à la partager avec le Rwanda. La Banque Nationale de Développement Economique et Sociale brésilienne a identifié les entreprises brésiennes compétentes susceptibles de coopérer à la réalisation de ces projets.

La délégation brésilienne a parlé des difficultés conjoncturelles qui rendent difficile l'apport par les pays en voie de développement de ressources financières pour la coopération horizontale (sud-sud.)

Elle a souligné que le financement de ces projets serait à rechercher auprès des institutions financières internationales.

La délégation rwandaise a souhaité que les fiches d'information sur les différents projets soient portées à la connaissance des entreprises brésiliennes intéressées afin qu'elles puissent mettre leurs avis et observations.

La délégation brésilienne a promis d'envoyer les informations détaillées sur les capacités des entreprises brésiliennes concernées pour la réalisation des projets en question. Ces informations incluront des observations et avis des entreprises contactées en ce qui concerne la réalisation spécifique de chacun des projets.

La délégation brésilienne a informé que des bureaux d'études brésiliens sont en mesure d'exécuter des études de faisabilité concernant les projets présentés par le Rwanda. Le Gouvernement brésilien serait disposé à examiner la possibilité d'apporter une contribution pour couvrir une partie des frais en monnaie brésilienne relative à la réalisation de ces études.

#### Entretiens entre le Rwanda et la République Populaire de Chine

Les délégations chinoise, rwandaise et de l'ONUDI se sont présentées respectivement.

La délégation chinoise a informé la délégation rwandaise qu'elle était intéressée par le projet 17 (Fabrication de sacs pour ciment) et souhaite avoir des informations sur un certain nombre de points qui seront précisés dans le courant des discussions.

Au préalable la délégation chinoise a rappelé qu'actuellement neuf projets sont en cours de discussion et de réalisation avec le Gouvernement rwandais et que pour eux la priorité est à la réalisation complète des projets commencés.

Après les échanges de vue et d'informations les deux parties rwandaise et chinoise sont convenues ce qui suit:

- la délégation chinoise est intéressée par le projet 17 (Fabrication de sacs pour ciment);

- dans une première étape la partie chinoise entreprendra les études de pré-faisabilité et de faisabilité dans le cadre de la société mixte de gestion de la cimenterie actuellement en cours de discussion et de concrétisation entre le Gouvernement rwandais et le Gouvernement chinois;
- les deux parties sont d'accord pour que les études du projet "Fabrication de sacs pour ciment" soient menées par les experts chinois en collaboration avec le Ministère de l'industrie, des mines et de l'artisanat, et cela dans le cadre de la société mixte de gestion de la cimenterie.

A une question de la délégation rwandaise sur le point de savoir si la délégation chinoise serait intéressée par d'autres projets, celle-ci a rappelé sa déclaration au début de la séance, à savoir que la Chine a déjà de nombreux engagements au Rwanda et qu'elle souhaite les achever avant d'en contracter de nouveaux.

Entretiens entre le Rwanda et la République Populaire Démocratique  
de Corée

---

La Délégation de la République Populaire Démocratique de Corée et la Délégation rwandaise ont concentré leurs discussions principalement sur les projets 10 et 20.

En ce qui concerne le projet 10 (Complexe agro-industriel de la sericulture), les représentants coréens ont indiqué un intérêt pour le projet étant donné l'expérience acquise par la République Populaire Démocratique de Corée dans ce domaine. Des précisions relatives à la culture du mûrier et à l'introduction du ver à soie au Rwanda ont été demandés. La délégation coréenne a indiqué que leurs autorités vont approfondir la réflexion sur ce projet et transmettront aux autorités rwandaises, après examen, des éventuelles propositions concrètes d'assistance concernant la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie. Des discussions bilatérales au sein de la commission mixte Rwanda/Corée pourront alors avoir lieu sur les modalités précises de cette assistance.

Le projet 20 (Chantier naval du Lac Kivu) fut également abordé, cependant en raison des doutes exprimés sur la viabilité à long terme

du projet, le Gouvernement de la République Populaire Démocratique de Corée a décidé de ne pas intervenir dans celui-ci. La délégation coréenne a par ailleurs indiqué que leur Gouvernement est prêt à considérer l'envoi au Rwanda d'une mission d'experts coréens pour mise sur pied de sociétés mixtes dans le domaine industriel et notamment en ce qui concerne les projets suivants: fabrication d'objets métalliques; usine de réparation et d'entretien du matériel agricole; production de pompes à eau pour l'irrigation; fabrication de produits plastiques; fabrication d'oxygènes industriels (soudage, coupure), fabrication de moteurs électriques; et fabrication de roues dentées. La délégation rwandaise a marqué son accord sur tous ces projets et sur l'envoi de la mission d'experts.

La délégation coréenne a enfin réaffirmé le désir de son Gouvernement de renforcer et diversifier la coopération sud-sud, aussi au niveau du secteur privé par la constitution d'entreprises mixtes.

#### Entretiens entre le Rwanda et l'Egypte

Les deux parties ont discuté des projets suivants:

- Projet 8 - Industrie textile intégrée
- Projet 17 - Fabrication de sacs pour ciment,

La délégation du Rwanda a fourni à la délégation égyptienne des précisions concernant les objectifs du projet 8 ainsi que l'assistance demandée. Bien que l'Egypte ne possède pas d'expérience en ce qui concerne la filature de ramie, les délégués égyptiens ont néanmoins indiqué qu'un expert égyptien pourrait entreprendre une étude du projet textile pour autant qu'un spécialiste rwandais en ramie accompagne cette mission. La délégation rwandaise a précisé que le projet n'excluait pas la possibilité d'utiliser d'autres matières premières comme le coton pour le projet. Les deux parties se sont mises d'accord sur la procédure suivante: le Gouvernement du Rwanda devrait préparer une requête officielle d'assistance, à travers le bureau du PNUD, afin d'obtenir les services d'un expert égyptien pour élaborer l'étude sur la définition et l'évaluation du projet (durée, date, termes de référence détaillés devront être définis), pour un financement, soit par le FNUD soit par l'ONUDI. Le Gouvernement égyptien participera au financement de cette étude en ce qui concerne les coûts en monnaie égyptienne (salaires des experts).

En ce qui concerne les possibilités de formation de techniciens rwandais en Egypte, les deux délégations ont convenu que les modalités devraient être discutées et arrangées après que les résultats de l'étude seront connus et que le projet soit en voie de réalisation.

La délégation rwandaise a également abordé la question d'établissement de sociétés mixtes entre promoteurs rwandais et entreprises privées égyptiennes. La délégation égyptienne a émis certains doutes sur l'intérêt que pourraient avoir les entrepreneurs privés égyptiens, du fait de leur méconnaissance de la filature de ramie, cependant des négociations sur cet aspect particulier pourraient éventuellement avoir lieu quand le projet sera globalement défini.

En ce qui concerne le projet 17, la délégation égyptienne a offert d'envoyer un expert au Rwanda pour former le personnel technique une fois l'usine établie. L'Egypte payerait le salaire de son expert, le Rwanda les frais sur place, et les organisations internationales, telles que l'ONUDI, les frais de voyage.

#### Entretiens entre le Rwanda et la Grèce

Le délégué de la Grèce a indiqué qu'en raison des négociations présentement en cours entre le Gouvernement grec et le Gouvernement rwandais sur un accord-cadre de coopération entre les deux pays, la Grèce ne peut présenter aucun engagement précis. Il a cependant précisé que la Grèce est spécialement intéressée par les problèmes lacustres et touristiques du Rwanda, et en particulier par le project 20 (Chantier naval du Lac Kivu). Les délégations rwandaise et grèque se sont mises d'accord de poursuivre étroitement le dialogue au niveau bilatéral dans le cadre de la coopération future entre les deux pays. Finalement, le Gouvernement rwandais a indiqué qu'il se tient à la disposition des autorités grèques pour leur fournir toutes les informations complémentaires qu'elles souhaiteraient recevoir.

#### Entretiens entre le Rwanda et le Mexique

Le délégué du Mexique a tout d'abord indiqué la volonté de son Gouvernement de jeter les bases d'une coopération avec le Rwanda, dans

le cadre du dialogue sud-sud.

D'une manière générale, le délégué du Mexique a précisé que son Gouvernement ainsi que des entreprises privées mexicaines examinent avec attention la liste des projets présentée par le Rwanda, et en particulier les projets 1-8, 12, 14-16 et 19 pour lesquels le Mexique serait en position de fournir une assistance. Cette assistance pourrait prendre plusieurs formes, à savoir: assistance technique, accord de "joint ventures" entre des entreprises privées et/ou publiques mexicaines et des entreprises rwandaises et enfin la possibilité d'une participation au financement, en monnaie mexicaine, de certains projets. Le délégué du Mexique a également confirmé que son Gouvernement prendra prochainement contact avec le Gouvernement rwandais sur des propositions concrètes de coopération.

S'agissant des projets 4, 5, 12 et 19, il convient de noter ce qui suit:

Projet 4 - Industrie des cuirs et peaux: offre d'assistance dans le domaine de la technologie relative à la production d'articles en cuir pour le marché intérieur et pour l'exportation.

Projet 5 - Tabaculture au Rwanda: assistance possible pour la production de tabac.

Projet 12 - Produits pharmaceutiques: possibilité d'assistance en ce qui concerne la recherche pharmaceutique. Le délégué du Mexique a également mentionné la possibilité de recevoir des représentants rwandais au Mexique, afin d'étudier les structures existantes de l'industrie pharmaceutique au Mexique, ainsi que celle de l'envoi d'un groupe d'experts mexicains au Rwanda, en vue d'étudier les besoins en matière de production de produits pharmaceutiques.

Projet 19 - Zones industrielles et domaines industriels: pour ce qui concerne la décentralisation des industries, le Mexique serait disposé à faire bénéficier le Rwanda de son expérience (conseils, assistance technique), mais les modalités pratiques seront proposées ultérieurement.

Le délégué mexicain a indiqué que son Gouvernement pourrait peut-être financer les frais de séjour et de déplacement à l'intérieur du Mexique, des techniciens rwandais. Pour les experts mexicains se rendant au Rwanda, le Mexique paierait les frais de subsistance (salaires, etc.) tandis que le

Rwanda supporterait les frais locaux (logement, déplacements intérieurs etc.). En ce qui concerne les voyages internationaux, la source de financement reste à déterminer.

#### Entretiens entre le Rwanda et la Roumanie

Le délégué de la Roumanie a confirmé que son Gouvernement est intéressé et prêt à analyser avec les autorités responsables rwandaises, ainsi qu'avec d'autres pays et organismes internationaux intéressés, les possibilités et les conditions de la participation de la Roumanie à certains projets de développement industriel inscrits dans les documents présentés à la conférence et notamment dans les domaines suivants:

Projet 4 - Industrie des cuirs et peaux: outre que le projet pourrait éventuellement être élargi pour inclure la fabrication de chaussures, la Roumanie pourrait considérer la possibilité de faire l'étude de factibilité. La Roumanie serait également en position de fournir la technologie, et la formation des cadres à tous les niveaux.

Projet 5 - Tabaculture au Rwanda et projet 8 - Industrie textile intégrée: l'élaboration des études de factibilité pourrait être considérée.

Projet 10 - Complexe agro-industriel de la sériciculture: le délégué roumain a indiqué que plus de précisions ont été demandées à ses autorités en ce qui concerne une éventuelle assistance à ce projet.

Projet 12 - Produits pharmaceutiques, projet 20 - Chantier naval du Lac Kivu et projet 21 - Fabrication de pylônes électriques: la Roumanie est en mesure pour ces 3 projets de fournir l'assistance technique nécessaire pour l'élaboration des études, et pour la formation. La Roumanie pourrait aussi fournir la technologie et l'équipement.

Projet 2 - Laiterie de Kigali et projet 3 - Brasserie: une délégation roumaine viendra en même temps que les membres roumains qui participeront à la commission mixte roumano-rwandaise prévue en septembre 1984 et discuteront les projets avec les autorités rwandaises.

Projet 13 - Complexe chimique pour la production de carbure de calcium et de cyanamide calcique. projet 14 - Pesticides et insecticides et project 15 -

Production d'urée: la délégation roumaine a manifesté un intérêt pour ces projets. Ils seront examinés dans le cadre de la prochaine commission mixte en septembre 1984, sur proposition du Gouvernement rwandais.

Pour résumer, la partie roumaine est disposée à envisager une contribution dans un certain nombre de projets, c'est à dire livraison d'outillage, d'équipements et de matériaux fabriqués en Roumanie, la réalisation des travaux de construction, de montage, à donner l'assistance technique nécessaire pour l'élaboration des études techno-économiques de factibilité à contribuer à la mise en oeuvre des objectifs respectifs, à la maintenance des installations et enfin à la formation des cadres à tous les niveaux. Le délégué de la Roumanie a aussi souligné qu'une réunion de la commission mixte roumano-rwandaise se tiendra en septembre 1984 en vue de discuter plus précisément entre les deux parties les modalités d'assistance et de financement de l'aide de la Roumanie au Rwanda.

#### Entretiens entre le Rwanda et le Sri Lanka

Les deux parties ont discuté les projets 4, 16 et 19 qui sont d'un intérêt réciproque pour les deux pays.

Au cours de la discussion du projet 19 - Zones industrielles et domaines industriels, le délégué du Sri Lanka a souligné la large expérience que son pays a acquise dans l'établissement de zones et domaines industriels. Il a indiqué que le Sri Lanka est disposé à fournir un expert pour effectuer l'étude de faisabilité nécessaire, le Sri Lanka prenant en charge les coûts en monnaie locale (salaires) alors que la délégation rwandaise a indiqué que les dépenses pour les transports intérieurs pourraient être supportées par le Rwanda. Une tierce partie pour financer la composante en devises du projet devra être recherchée. Le Sri Lanka peut également offrir des stages dans ce domaine et dans les mêmes conditions. Concernant les zones industrielles, le délégué du Sri Lanka a suggéré que le Gouvernement rwandais demande par le canal de l'ambassade du Sri Lanka au Kenya, les informations complémentaires sur ce projet.

En ce qui concerne projet 4 - Industries des cuirs et peaux, le Sri Lanka peut également se charger de la formation de techniciens rwandais dans des

conditions identiques à celles mentionnées ci-dessus. Le délégué de Sri Lanka a indiqué aussi que la possibilité d'établir des "joint ventures" pourrait être envisagée et que le Gouvernement du Rwanda peut contacter le Gouvernement du Sri Lanka en ce domaine.

S'agissant du projet 16 - Fabrique de papier, après des informations complémentaires fournies par la délégation rwandaise, la délégation du Sri Lanka a indiqué que la technologie dont dispose le pays ne convient pas à ce projet.

Durant la discussion, la délégation rwandaise s'est enquis de la possibilité de formation de personnel technique dans l'industrie du thé au Sri Lanka. La délégation du Sri Lanka a indiqué que c'était possible sur le plan technique. Concernant le financement, la délégation rwandaise a demandé au Sri Lanka de payer les coûts locaux des stagiaires tandis que le financement des coûts des voyages internationaux sera demandé aux organisations internationales. Le délégué du Sri Lanka a accepté de soumettre cette requête à son Gouvernement.

#### Entretiens entre le Rwanda et la Yougoslavie

Le délégué yougoslave a annoncé la volonté de son Gouvernement de fournir une assistance dans la réalisation de certaines propositions de projet contenues dans le document sur les projets (UNIDO/PC.96). Dans ce contexte il a manifesté l'intérêt particulier pour le projet 19 - Zones industrielles et domaines industriels. L'assistance pourrait consister en travaux de préinvestissement et dans la préparation d'études de factibilité sur les zones et domaines industriels.

Par ailleurs, les deux parties ont discuté les autres projets suivants:

projet 3 - Brasserie

projet 16 - Fabrique de papier

projet 20 - Chantier naval du Lac Kivu

Concernant la réalisation des projets ci-dessus mentionnés il a été convenu ce qui suit: la délégation rwandaise fournira toutes les informations disponibles sur les projets et ceci avant le départ du délégué yougoslave afin de lui permettre de décider de la viabilité des projets ainsi que du

montant de l'aide sous forme de don. La partie yougoslave notifiera à la partie rwandaise sa décision finale après réception et examen des informations demandées par les autorités yougoslaves compétentes. L'interlocuteur rwandais pour les projets énumérés ci-dessus est le Ministère de l'industrie, des mines et de l'artisanat.

En ce qui concerne le financement des projets, la partie yougoslave fournira l'assistance financée uniquement en dinar (la monnaie yougoslave). Il a été convenu que la part de financement en devises étrangères serait recherchée auprès d'une tierce partie y compris les institutions et organisations internationales de financement, telles que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement et l'ONUDI.

Pendant la discussion la délégation yougoslave a remis à la délégation rwandaise la copie d'un document intitulé "Plan d'Action pour la période 1984-1985" qui a été préparé sur la base d'un accord existant sur la coopération scientifique et technique entre la République socialiste fédérale de Yougoslavie et la République rwandaise. La partie yougoslave pourrait envisager la possibilité de fournir une assistance pour un des 4 projets mentionnés ci-dessus dans le cadre de cet accord.

Entretiens entre le Rwanda et les institutions financières (ACCT, BAD, Banque Mondiale)

A la demande des institutions financières, les projets furent examinés cas par cas. Des échanges de vues entre le Gouvernement du Rwanda et les représentants de la BAD et de la Banque Mondiale il résulte:

Projet 1 - Aliments enrichis en protéines: intérêt des deux organismes; la Banque Mondiale serait prête à examiner les possibilités de financement d'une étude approfondie du marché des nouveaux produits ainsi que des tests d'acceptation. La BAD serait prête à considérer le financement de la réalisation du projet après présentation de l'étude et des résultats des tests de production.

Projet 2 - Laiterie de Kigali: la BAD et la Banque Mondiale ont indiqué leur intérêt. La Banque Mondiale pourrait considérer le financement de l'étude du secteur de l'industrie laitière dans le cadre du projet "Fonds d'Etudes". La BAD est prête à examiner le financement du projet.

Projet 3 - Brasserie: aucun intérêt exprimé.

Projet 4 - Industrie des cuirs et peaux: la Banque Mondiale serait ici aussi prête à examiner le financement de l'étude de factibilité couvrant les aspects marché et commercialisation dans le cadre du projet "Fonds d'Etudes" alors que la BAD pourrait sur cette base considérer le financement de la réalisation du projet.

Projet 5 - Tabaculture au Rwanda: aucun intérêt exprimé.

Projet 6 - Panneaux de particules: la BAD serait intéressée au projet et le Gouvernement du Rwanda a promis de faire parvenir le rapport du consultant de l'ONUDI sur ce sujet.

Projet 7 - Sacs et toiles de sisal: la BAD a exprimé ses réserves sur la culture intensive du sisal, culture qui appauvrit considérablement les sols. Il est conseillé de commencer la production de sacs à partir de matières premières importées. Dans ce cas, la Banque Mondiale pourrait - à travers de la BRD (Banque Rwandaise de développement) - être intéressée par le projet. La BAD est également intéressée.

Projet 8 - Industrie textile intégrée, et projet 9 - Filature de ramie: la BAD a indiqué un intérêt pour le projet 9 à condition que le Rwanda trouve un partenaire technique. En ce qui concerne le projet 8, la Banque Mondiale a indiqué qu'il serait souhaitable de séparer la production de ramie de la production de tissus. La BAD partage ce point de vue et souhaiterait recevoir les études. S'il s'agit de petits projets, ceux-ci pourraient être financés à travers la ligne de crédit avec la BRD.

Projet 10 - Complexe agro-industriel de la sériciculture: aucun intérêt exprimé.

Projet 11 - Production de fibres de bananiers: pour la BAD, il s'agit d'un bon projet. Cependant il est dommage qu'il ne soit pas possible d'obtenir simultanément des fibres de bananiers et des bananes.

Projet 12 - Produits pharmaceutiques: la BAD considère que si le coût du projet après étude, ne dépasse pas 1,5 millions de dollars E.-U. son financement pourrait être considéré à travers la BRD. Cependant, un partenaire technique devrait être identifié.

Projet 13 - Complexe chimique pour la production de carbure de calcium et de cyanamide calcique: il y a encore trop d'incertitudes concernant la

réalisation possible de ce projet, dès lors ni la BAD ni la Banque Mondiale n'ont exprimé d'intérêt.

Projet 14 - Pesticides et insecticides: la BAD considère le projet comme indispensable et le délégué de la Banque Mondiale a indiqué que si des études sont à réaliser, elles pourraient être considérées pour financement à travers la BRD, car il s'agit d'un projet très intéressant.

Projet 15 - Production d'urée: intérêt exprimé par la BAD pour autant que le projet soit communautaire, c'est-à-dire participation au financement du projet par les membres de la CEPGL.

Projet 16 - Fabrique de papier: la BAD serait intéressée à prendre connaissance des études réalisées ou à réaliser.

Projet 17 - Fabrication de sacs pour ciment: projet intéressant; la BAD pourrait considérer le financement du matériel à travers la BRD.

Projet 18 - Compost de déchets urbains: le délégué de la Banque Mondiale a indiqué que ce projet pourrait éventuellement être examiné dans le cadre du "Fonds d'études". Il a également souligné que pour les projets pouvant être considérés dans ce cadre il serait nécessaire que le Gouvernement du Rwanda dresse une liste de projet prioritaires.

Projet 19 - Zones industrielles et domaines industriels: la Banque Mondiale a précisé qu'une étude était en cours pour la région de Kigali. La BAD considère ce projet intéressant et serait prête à examiner le financement de l'exécution des travaux de réalisation des zones et domaines.

Projet 20 - Chantier naval du Lac Kivu: aucun intérêt exprimé.

Projet 21 - Fabrication de pylônes électriques: la BAD a exprimé son intérêt à examiner les études et pourrait considérer ce projet pour financement pour autant qu'il soit un projet communautaire.

Projet 22 - Plaques isolantes pour plafond: les investissements pour ce projet ne semblent pas très élevés dès lors la BAD suggère que son financement soit réalisé à travers la BRD.

Le délégué de l'ACCT a également fait une déclaration concernant les modalités d'intervention de son organisation. Il a précisé qu'outre les trois programmes biennaux et réguliers d'assistance, l'ACCT dispose aussi d'un programme spécial de développement. Celui-ci se répartit en trois services qui sont l'assistance technique, le perfectionnement et les études techniques.

En ce qui concerne ce programme spécial, l'ACCT répond aux requêtes ponctuelles des états. Le délégué de l'ACCT a confirmé la volonté de son organisation de poursuivre son action en faveur du développement industriel du Rwanda. S'agissant de projets spécifiques, l'ACCT se tient prête à examiner les requêtes du Gouvernement rwandais dans le cadre de son mandat.

#### IV. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE DE CLOTURE

D'abord, le Chef de la délégation de l'ONUDI a informé la réunion du contenu d'un telex reçu de l'Ambassade de l'Inde à Kampala (Ouganda).

Les autorités indiennes ont déclaré leur soutien le plus complet à la réunion. Des incidents indépendants de leur volonté ont empêché la participation d'une délégation de haut niveau déjà nommée. Le Gouvernement de l'Inde a réaffirmé son intérêt et sera prêt à prendre des engagements concrets dans la mesure de ses moyens limités et dans le cadre de la coopération internationale, plus particulièrement des institutions internationales de financement.

Dans son discours de clôture, le Chef de la délégation de l'ONUDI - au nom de sa délégation et en son nom personnel - a tenu à souligner que les résultats des intenses discussions qui ont eu lieu, ont été particulièrement encourageants. Pratiquement les discussions sur chaque projet ont abouti à des décisions pour une action de suivi en vue de leur réalisation, avec une indication des voies et moyens pour y parvenir. Sa délégation a été particulièrement réconfortée par les conseils et les offres d'assistance des institutions financières.

Il a rappelé que les déclarations d'intention ne sont qu'un point de départ, mais le suivi est essentiel et dans ce domaine l'ONUDI, si on le lui demande, est prête à apporter conseil et assistance au Gouvernement du Rwanda dans ses efforts de la réalisation complète des objectifs de la réunion.

Il a tenu également à remercier tout particulièrement le Président de la réunion pour la manière brillante avec laquelle il a dirigé les débats, afin de parvenir aux objectifs de la réunion et ceci dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle.

A travers le Ministre, il a exprimé sa reconnaissance de la compétence des fonctionnaires et experts gouvernementaux. En plus, des remerciements ont été adressés au secrétariat de la réunion et à l'équipe des interprètes.

Enfin le Chef de la délégation a rendu hommage à l'hospitalité du Gouvernement et du peuple rwandais et aux efforts du Gouvernement pour promouvoir le développement industriel dans l'intérêt du peuple du pays.

Dans son discours de clôture, le Ministre a tenu à souligner que la réunion a constitué une manifestation concrète et positive de la solidarité entre les pays participants. Il s'est félicité du fait que des engagements concrets aient été pris.

Le Ministre a terminé en remerciant - au nom du Gouvernement rwandais et en son nom personnel - les participants à cette réunion et ceux qui se sont chargés du travail matériel et administratif. Il a tenu à mentionner le rôle particulièrement efficace de l'ONUDI aussi bien pendant la préparation que le déroulement de la réunion.

#### V. CONCLUSIONS

Les participants ont considéré que la promotion de la solidarité entre les pays en développement et l'établissement d'une autonomie collective constituaient des moyens pour l'établissement du Nouvel Ordre Economique International.

Ils ont souligné que les potentialités et les possibilités pour une coopération technique et économique entre les pays en développement étaient vastes. Il existe de grandes possibilités pour exploiter davantage et utiliser plus efficacement ces potentialités.

Il a été réaffirmé que les Réunions de Solidarité offrent une approche pragmatique pour la promotion de la coopération entre les pays en développement et les participants ont exprimé l'espoir que comme résultat de la réunion de Kigali un nombre accru de projets de coopération mutuelle s'établira.

Les participants ont noté que l'expérience et les capacités de leurs pays respectifs en matière de développement industriel pourront être d'une grande utilité et d'une grande valeur pour le Rwanda. Dans cet esprit ils ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à partager leurs expériences avec le Rwanda et ont offert leurs connaissances techniques et leurs capacités institutionnelles

qui pourront être mises à la disposition du Gouvernement rwandais s'il le souhaitait.

Tous les projets ont été soigneusement examinés et d'une manière constructive par les participants.

Les offres de coopération technique et économique revêtent plusieurs formes et sont énumérées dans le chapitre III du Rapport.

Les participants ont insisté sur l'importance d'un suivi étroit et systématique des projets de coopération convenus pendant la réunion. Ils ont noté que les services existants de l'Administration du pays hôte prendront les dispositions nécessaires durant les différentes étapes pour la réalisation des projets de coopération. Ils ont aussi recommandé que les pays participants, les institutions de financement et l'ONUDI déploient tous les efforts en vue de faciliter la réalisation de projets de coopération convenus.

Les participants ont exprimé leur conviction que la réalisation des projets de coopération pourrait contribuer d'une manière significative aussi bien au développement industriel de la République rwandaise qu'à la réalisation de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Mourad Bencheikh, Ambassadeur d'Algérie au Kenya

Brésil

Sérgio Cavalcanti, Conseiller, Ministère des Affaires Etrangères

José Antonio Gomes Piras, Deuxième Secrétaire, Ministère des Affaires Etrangères

Chine

Zhao Jin, Ambassadeur de Chine au Rwanda

Yang Yuheng, Conseiller économique, Ambassade de Chine au Rwanda

Sun Zhirong, Deuxième Secrétaire, Ambassade de Chine au Rwanda

Egypte

Ahmed Haggag, Ambassadeur d'Egypte au Kenya

Gamal Ibrahim Ezzat, Ambassadeur d'Egypte au Rwanda

Shawki El-Nahas, Directeur de la Planification Industrielle, GOFI  
(Organisation générale pour industrialisation)

Grèce

Emile Paquot, Consul honoraire de Grèce au Rwanda, Directeur Général de  
la Banque Commerciale de Rwanda

Mexique

Arturo Jessel, Chef du département des négociations bilatérales, Secrétariat  
du Commerce pour le développement industriel

République populaire démocratique de Corée

Ryeum Oun Ok, Ambassadeur de la RPD de Corée au Rwanda

Kim Son Il, Troisième Secrétaire, Ambassade de la RPD de Corée au Rwanda

Roumanie

Mircea Andrei, Ambassadeur de Roumanie au Zaïre

Rwanda

Mathieu Ngirira, Ministre de l'industrie, des mines et de l'artisanat

Photidas Musangamfura, Directeur général de l'industrie, Ministère  
de l'industrie, des mines et de l'artisanat

Charles Nyamwigendaho, Directeur de la promotion industrielle, Ministère  
de l'industrie, des mines et de l'artisanat

Pontien Niyibizi, Directeur, Ministère de l'industrie, des mines et de l'artisanat

Emmanuel Twagirimukiza, Directeur des agro-industries, Ministère de  
l'industrie, des mines et de l'artisanat

Callixte Kamanzi, Chef de division, Ministère de l'industrie, des mines et de  
l'artisanat

Verouie Gatera, Fonctionnaire, Ministère de l'industrie, des mines et de  
l'artisanat

Justin Nsengimana, Directeur de la préparation et de l'évaluation des  
projets, Ministère du plan

Fernand Nkunduwera, Chef de division (préparation et évaluation des projets),  
Ministère du plan  
Salvator Toyi, Chef de division (planification macro-économie), Ministère du plan  
Gratien Gasana Directeur de la législation, Ministère des finances et de  
l'économie  
Augustin Maharangali, Directeur du commerce extérieur, Ministère des finances  
et de l'économie  
Felicien Senyoni, Chef de division (exportations), Ministère des finances et  
de l'économie  
Denis Kanywabahizi, Chef de division, Ministère de l'agriculture, de l'élevage  
et des forêts  
Jean-Bosco Nezehose, Chef de division (cultures industrielles), Ministère de  
l'agriculture, de l'élevage et des forêts  
Denis Hategekimana, agent de l'état, Ministère de l'agriculture, de l'élevage  
et des forêts  
Joseph Nizeyimana, Chef de division (coopération bilatérale - Asie), Ministère  
des affaires étrangères et de la coopération  
Raphael Musengimana, agent de l'état, Ministère des affaires étrangères et de  
la coopération  
Aloys Nkulikiyinka, agent de l'état, Ministère des affaires étrangères et de  
la coopération  
Célestin Harelimana, fonctionnaire, Présidence de la République  
Faustin Musanganya, fonctionnaire, Présidence de la République  
Protais Nsababera, Bureau d'identification des projets, Banque rwandaise de  
développement  
Mathias Seruganda, Chef financier, Chambre de commerce et d'industrie  
Apoлинаire Ntondo, Service formation et législation, Chambre de commerce et  
d'industrie  
Jean Sublingwene, fonctionnaire, Chambre de commerce et d'industrie

Sri Lanka

N. Denzil Fernando, Ministre adjoint de l'industrie et des affaires  
scientifiques

Yougoslavie

Slavomir Milovanovic, Conseiller spécial, Comité fédéral de l'énergie et  
de l'industrie

Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)

Joseph Ntakabanyura, Directeur général adjoint du programme spéciale  
de développement

Banque Africaine de Développement (BAD)

Mustapha El Ghali, Analyste financier supérieur

Banque Mondiale

Jean H. Doyen, Représentant résidant, Kigali

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Michel P. Gautier, Représentant résident (a.i.), Kigali  
Frank P. Schwarzbeck, Administrateur adjoint, Kigali

